

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE  
DU 26 AOÛT 2021**

**Date de convocation** : le 20 août 2021

**Conseillers en exercice** : 19

**Présents** : 15

**Absent(s) excusé(es)** : 4

**Pouvoirs** : 2

**Votants** : 17

**Majorité absolue** : 9

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 26 août à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Sébastien DESTAIS, Maire.

**Etaient présents** : BERNARD Catherine, BLANCHET Patricia, BRY Nathalie, BUREAU Marylène, DE CHALAIN Véronique, DE LORGERIE Anne-Isabelle, DESTAIS Sébastien, FOURNIER Eric, MARIE Loïc, MASSELIN Pascal, MASSOT Tristan, MORDRELLE Francis, PORTAIS Valéry, SEGRETAINE Séverine, SEVIN Cyril.

**Absents excusés** : COUSIN MANCEAU Myriam donne pouvoir à BERNARD Catherine  
DAUGEARD Michel donne pouvoir à MORDRELLE Francis  
GOUINEAU Jean-Dominique  
MOUSSU Carine

**Secrétaire de séance** : MORDRELLE Francis.

Ordre du jour :

1. Travaux : Choix de l'entreprise dans le cadre de la consultation pour les travaux de voirie 2021
2. Travaux : Présentation du bilan énergétique du groupe scolaire Suzanne Sens réalisé par le bureau d'Études FLU'BAT Concept
3. Personnel : Titularisation de l'agent sur le poste d'Éducateur de Jeunes Enfants pour le RAM intercommunal et modification du temps de travail
4. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations octroyées au Maire
5. Informations diverses
6. Quart d'heure citoyen

**Adoption du procès-verbal des décisions / Secrétaire de séance**

**Adoption du PV du 20 juillet 2021**

Le procès-verbal des décisions du conseil municipal du 20 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

**Secrétaire de séance** : MORDRELLE Francis.

**1- Travaux : Choix de l'entreprise dans le cadre de la consultation pour les travaux de voirie 2021**

**Délibération 056-2021** :

Madame Anne-Isabelle DE LORGERIE, adjointe à la voirie, rapporte :

Une consultation a été lancée auprès d'entreprises, conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique, pour les travaux de de réfection et de sécurisation de voirie 2021 (SÉCHÉ, Entreprise Lochard Beaucé, EUROVIA Atlantique, FTPB Travaux Publics et PIGEON TP LOIRE ANJOU).

Sur proposition de la Commission voirie, la consultation a porté sur les routes suivantes :

- Route de Méral (1370 m),
- Rue de Pérette jusqu'au panneau sortie de ville (446 m)
- Entrée et passage atelier communal (24 m) (rue de Bretagne)

Les offres devaient être remises en mairie au plus tard pour le 26 juillet. Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit une fin d'exécution pour le 31 octobre 2021.

Ces travaux ont été inscrits au BP 2021 pour la somme de 41 500€ TTC, et un total disponible sur l'opération n° 158 « Travaux voirie » de 43 000€ TTC.

4 entreprises ont remis une offre.

Les offres étant toujours en cours de négociation, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire, sur proposition de la commission voirie, à choisir l'entreprise attributaire et à signer les documents de la consultation notamment le devis pour l'exécution des travaux.

Suivant l'état d'avancement des négociations avec les entreprises au jour de la réunion de conseil, il sera soit proposé d'attribuer directement le marché, soit de confier l'examen final des offres à la commission voirie ainsi que le choix de l'entreprise attributaire afin de pouvoir engager les travaux rapidement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **DE CONFIER** à la commission voirie l'examen final des offres,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, sur proposition de la commission voirie, à choisir l'entreprise attributaire afin de pouvoir engager les travaux rapidement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer tous les documents relatifs à la présente décision.

## **2- Travaux : Bilan énergétique du groupe scolaire Suzanne Sens réalisé par le bureau d'Études FLU'BAT Concept ET validation du scénario de travaux**

### **Délibération 057-2021 :**

Madame Véronique DE CHALAIN, adjointe aux travaux, rapporte :

Le Bureau d'Études FLU'BAT Concept (LAVAL) a été missionnée le 27 mars 2021 pour réaliser les audits énergétiques du groupe scolaire Suzanne Sens, de la salle des lavandières, de la maison des associations et du foyer des jeunes.

Une présentation du diagnostic réalisé à l'École Suzanne Sens (rapport restitué le 7 juin) a été faite à l'occasion d'un rendez-vous en mairie le 19/07/21.

Concernant le diagnostic, le rapport indique que le bâtiment souffre de désordres techniques et thermiques importants. La performance générale est faible, se situant au niveau des standards de la deuxième réglementation thermique de 1988.

Stéphane LANDRE, Conseiller en Energie Partagé de Laval agglomération, en soutien sur ce dossier, a transmis des préconisations de travaux sur l'école et une estimation des aides mobilisables.

Les travaux prévisionnels du scénario (2A), permettant de mettre à niveau l'installation vis-à-vis des normes et réglementations et d'augmenter le niveau de performance énergétique, sont :

- **Isolation des murs :**
  - ✓ Par l'extérieur, le plus efficace (apport d'inertie et meilleur confort d'été) et le plus facile quand les bâtiments sont occupés.
  - ✓ Ou variante par l'intérieur, possible mais avec comme inconvénients : réalisation plus difficile en milieu occupé, perte de surface et toutes les peintures à refaire. Cette

option d'isolation par l'intérieur représente une moins-value de 30 000€ brut mais les travaux de peinture ne sont pas compris.

- **Isolation des plafonds et combles perdus ainsi que des plafonds sous rampants :**
  - ✓ Amélioration : dépose de l'existant dans les circulations et remplacement par le nouvel isolant. Complément à certains endroits.
  - ✓ Option non chiffrée : garder l'existant et baisser les plafonds « plats » ou rampants, avantages : moins de main d'œuvre, diminution de l'espace à chauffer, faciliter le passage de gaines ou autre sachant que toute la ventilation est à revoir.
- **Terminer le changement des huisseries** bois en PVC (ou autre matériau) double vitrage 4/16/4.
- **Remplacement de la chaudière au fioul** qui arrive en fin de vie :
  - ✓ Par un système bois granulés (ou déchiquetés), avec réflexion sur une chaufferie mutualisée qui alimenterait plusieurs bâtiments communaux (solution qui devrait être confirmée par une étude de faisabilité),
  - ✓ Option : autre solution de chauffage (géothermie...)
- **Modification (Rénovation) de la VMC** en simple flux.
- **Eclairage** : continuer à changer les tubes fluorescents par des LED.

Ce scénario de travaux est estimé à 264 100 € HT (316 920€ TTC) +/- 20% en fonction des fluctuations des matériaux.... Ce chiffrage ne comprend pas les options citées plus haut.

Il correspond aux travaux d'isolation, et à la réfection des installations de chauffage ventilation en vue de diminuer significativement les dépenses énergétiques du bâtiment, de résorber les désordres techniques constatés, de respecter les normes et réglementations minimales (RDST, légionelle, ...) et d'améliorer le confort d'usage du bâtiment.

La réalisation de la totalité des travaux de ce scénario permettrait les gains suivants :

- Electricité : - 2 984 kWh/an
- Fioul : - 77 453 kWh/an
- Bois : + 53 722 kWh/an
- Economique : - 2 949 €HT/an (compris frais d'abonnement)
- Etiquette Énergétique : - 51 %
- Emission CO2 : - 96 %

Afin de monter le dossier pour l'obtention de subventions notamment dans le cadre du Plan de Relance, le Conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce scénario de travaux.

L'estimatif fait par M. LANDRE permet d'espérer un taux de financement de 50%.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable au scénario proposé et décrit ci-dessus estimé à 264 100 € HT (316 920€ TTC) +/- 20% (hors options) pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Suzanne Sens,
- **DE CONFIER** à la commission travaux le soin d'affiner les solutions techniques,
- **D'AUTORISER** le lancement d'une procédure de consultation des entreprises afin de retenir une maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux envisagés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les aides pour le financement de ces travaux,
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour le montage des dossiers et pour arrêter les plans de financement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

**3- Personnel : Modification de la répartition du RAM intercommunal et adaptation du poste d'Educateur de Jeunes Enfants**

**Délibération 058-2021 :**

Monsieur Cyril SEVIN, adjoint à l'enfance et la jeunesse, rapporte :

Les commissions enfance-jeunesse des 3 communes constituant le RAM intercommunal, Montigné-le-Brillant, Nuillé-sur-Vicoïn et Ahuillé, se sont réunies le 5 juillet 2021. Le souhait a été émis de revoir sa répartition en proposant d'équilibrer les temps d'animation des « matinées éveil et rencontres » afin de les rendre équitables entre les 3 communes. En effet Ahuillé bénéficiait d'une ½ journée hebdomadaire d'animation en plus non justifiée au regard du nombre d'assistantes maternelles et de la fréquentation du service. Cette modification permettra à chaque commune d'avoir une ½ journée d'animation, le reste du temps étant commun et dédié aux temps de gestion et de permanence au public.

D'un point de vue budgétaire cette évolution conduit à :

- Pour Ahuillé : une baisse de 17,24% du temps de travail annualisé (de 10,09/35<sup>ème</sup> à 8,35/35<sup>ème</sup>), soit environ 1529€/an,
- Pour Nuillé et Montigné : une hausse de 11,78% (de 7,47/35<sup>ème</sup> à 8,35/35<sup>ème</sup>), soit environ 773,34€/an.

En parallèle, considérant le renouvellement de la mise en disponibilité de l'agent titulaire sur le poste d'Educateur de jeunes enfants du RAM, et considérant la satisfaction de l'ensemble des acteurs sur le service proposé, la titularisation de l'agent contractuel actuellement sur le poste depuis le 24 août 2020 va être proposé à compter du 18 septembre 2021, le temps nécessaire pour que les 3 communes délibèrent sur les modifications de la répartition du RAM intercommunal. La démarche vers la titularisation démarrera par une période de stage préalable d'1 an.

La modification du temps de travail induisant une baisse de 17,24% pour la commune d'Ahuillé (supérieur à 10%), il est nécessaire de modifier le poste d'Educateur de jeunes enfants sur ces nouvelles bases. Cependant sur les 3 communes, le temps de travail de l'agent en poste est maintenu à 25,03/35<sup>ème</sup>.

Considérant la volonté d'équilibrer entre les 3 communes du RAM intercommunal les temps d'animation « « matinées éveil et rencontres »,

Considérant l'impact de cette décision sur le temps de travail du poste d'Educateur de jeunes enfants sur la commune d'Ahuillé,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 97, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Vu la délibération en date du 27/10/2015 créant un emploi de Educateur Principal de Jeunes Enfants dont les fonctions sont les suivantes : Animatrice du relais assistantes maternelles,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 7 juillet 2020,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'APPROUVER** la nouvelle répartition du RAM intercommunal conduisant à un temps de travail de l'Educateur de jeunes enfants équilibré à 8,35/35<sup>ème</sup> sur chacune des communes,
- **DE MODIFIER** la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent d'Animatrice du relais assistantes maternelles à temps non complet à raison de **8,35/35<sup>ème</sup>** sur le grade d'Educateur de jeunes enfants,

- **DE RENDRE APPLICABLE** cette décision à compter du 18 septembre 2021,
- **DE PRÉCISER** que ces fonctions peuvent être exercées en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 précitée,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés au budget de l'exercice en cours,
- **D'INFORMER** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

#### 4- Etat des décisions prises dans le cadre des délégations octroyées au Maire

##### Les décisions en matière de droit de préemption urbain intercommunal

*Pas de nouvelles décisions depuis le dernier conseil.*

##### Les dépenses engagées >= 1000€ et de moins de 15000€

Date signature	Fournisseur	Lieu / Service	Objet	Montant TTC
29/07/2021	FOURNIER	Ecole	RESEAU RJ + ELECTRICITE	1 629,47 €

##### Liste des arrêtés du Maire (hors gestion du personnel)

N°	date	Thématique	objet
108	19/07/2021	Urbanisme	accordant le permis de construire n° PC 053 001 21K1007 à Mr Thierry ROUZEL pour la construction d'un garage et la transformation d'un garage en pièces de vie
109	20/07/2021	Urbanisme	Cua 053 001 21K4021 4 rue des Sports
110	20/07/2021	Urbanisme	d'alignement de la parcelle C926 sis 4 rue des Sports appartenant à Mr JAMIER et Mme HOUDU.
111	22/07/2021	Urbanisme	Cua 053 001 21K4023 67 rue Hubert Queruau-Lamerie
112	22/07/2021	Urbanisme	d'alignement de la parcelle C1204 sis 67 rue Hubert Queruau-Lamerie appartenant à Mr GERAULT
113	28/07/2021	Urbanisme	Cua 053 001 21K4024 la Clémencière
114	31/07/2021	Urbanisme	portant opposition à la DP 053 001 21K2014 Bertho pour la construction d'un muret de clôture
115	02/08/2021	Voirie	portant interdiction de circuler et stationner rue des Sports et parking du terrain de foot pour les estivales le jeudi 12 août 2021 de 20h00 à 00h00
116	17/08/2021	Voirie	Interdiction de stationner sepulture du 18/08/2021 de 13h30 a 16h30
118	20/08/2021	Voirie	Autorisation temporaire d'occupation du domaine public pour déménagement le 21/08/2021

#### 5- Informations diverses

Rapporteur : Cyril SEVIN

- **Ecole** : installation des TBI (tableaux blancs interactifs) terminée à l'école Suzanne Sens. En attente du retour de l'inspection académique pour la formation des enseignants. 2 classes d'élémentaires ont été équipées. Les 2 classes de maternelle sont équipées d'un vidéoprojecteur. La 3<sup>ème</sup> classe d'élémentaire sera équipée en janvier 2022.

Rapporteur : Sébastien DESTAIS

- **Lotissement Procivis (Les Lupins)** : des fouilles complémentaires ont été sollicitées sur 2/3 du terrain (représente 30 parcelles) estimées à 349 000€ HT de base minimum (chiffre communiqué par Procivis). Il reste la possibilité de faire 13 lots sur le 1/3 restant du terrain non fouillé. Procivis a proposé dans un mail de faire uniquement ses 13 lots. Le terrain appartient toujours à la mairie. Cela pose plusieurs questions : faire par Procivis, faire par la commune ce qui implique de rembourser une somme à Procivis (convention).
- **Gérance du bar-restaurant** : par suite des articles parus dans la presse, 7 prises de contact, reçu 2 personnes, 2 autres à venir prochainement. A définir rapidement : le tarif de la location, s'il intègre la cuisine meublée et le mobilier du restaurant. Il est proposé de ne pas intégrer le mobilier, le gérant doit pouvoir se projeter dans son aménagement et s'impliquer en équipant lui-même le local (hormis peut-être la cuisine). Un courrier a été envoyé au Préfet pour interroger sur la récupération de la licence tabac.
- **Projet d'installation d'un poulailler industriel au lieu-dit « La Cogonnière »** : une réunion d'information s'est tenue le 3 août avec 7 conseillers municipaux et quelques riverains. Le conseil municipal sera amené à en discuter lors de l'enquête publique.
- Des **dégradations** principalement chez des privés ont eu lieu dans la commune cet été. La gendarmerie est alertée et s'est déplacée à plusieurs reprises.
- **Recrutement à la bibliothèque** : 8 personnes rencontrées. 2 désistements. Relance de l'offre d'emploi en cours.

Questions diverses :

- Nathalie BRY interroge sur la présence de buts mobiles au terrain de foot. La commune est responsable en cas d'accident.
- Eric FOURNIER alerte sur l'entretien des espaces verts sur la commune. Il est nécessaire de travailler sur l'organisation du service (planification, gestion du temps, renforcement de l'équipe (apprenti ?), travail sur la gestion différenciée (herbe/mulching).

**AGENDA**

- **Lundi 30/08** : signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine en présence de la presse pour le lancement de la collecte de dons pour les travaux prévus à l'Eglise (cloches, abats-sons, et horloges).

**6- Quart d'heures citoyen**

*Pas de question posée.*

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 21/09/2021 à 20h.**

*Fin de la séance : 23h30*

---

**RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTÉES**  
**Séance du 26 AOÛT 2021**

---

N° délib		Objet
056	2021	Travaux : Choix de l'entreprise dans le cadre de la consultation pour les travaux de voirie 2021
057	2021	Travaux : Bilan énergétique du groupe scolaire Suzanne Sens réalisé par le bureau d'Études FLU'BAT Concept ET validation du scénario de travaux
058	2021	Personnel : Modification de la répartition du RAM intercommunal et adaptation du poste d'Éducateur de Jeunes Enfants

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE  
DU 26 AOÛT 2021**

Délibérations prises de  
n°056 à 058/2021

Nom-Prénom	Signature
BERNARD Catherine	
BLANCHET Patricia	
BRY Nathalie	
BUREAU Marylène	
COUSIN MANCEAU Myriam	pouvoir à BERNARD Catherine
DAUGEARD Michel	Pouvoir à MORDRELLE Francis
DE CHALAIN Véronique	
DE LORGERIE Anne-Isabelle	
DESTAIS Sébastien	
FOURNIER Eric	
GOUINEAU Jean-Dominique	excusé

MARIE Loïc	
MASSELIN Pascal	
MASSOT Tristan	
MORDRELLE Francis	
MOUSSU Carine	Excusée
PORTAIS Valéry	
SEGRETAIN Séverine	
SEVIN Cyril	